

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Du mouvement de la population en France d'après les recensements de 1836 à 1861

Journal de la société statistique de Paris, tome 6 (1865), p. 137-152

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1865__6__137_0

© Société de statistique de Paris, 1865, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Du mouvement de la population en France d'après les recensements de 1836 à 1861.

I. RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES RECENSEMENTS DEPUIS 1801.

Le dixième recensement général de la population du pays a été opéré dans les premiers mois de 1864, par les soins réunis du ministre de l'intérieur, et de son collègue, de l'agriculture et du commerce, représentant, le premier, l'intérêt administratif, le second, l'intérêt statistique, qui s'attachent à cette vaste opération. Le tableau ci-après résume, pour les 86 anciens départements, les résultats des dix dénombrements opérés depuis le commencement de ce siècle :

ANNÉES.	Population.	Accroissement	
		absolu.	annuel p. 100 hab.
1801	27,349,003	»	»
1806	29,107,425	1,758,422	1.28
1821	30,461,875	1,354,450	0.31
1831	32,569,225	2,107,350	0.69
1836	33,540,910	971,685	0.60
1841	34,230,178	689,268	0.41
1846	35,400,486	1,170,308	0.68
1851	35,783,170	382,684	0.22
1856	36,139,364	356,194	0.20
1861	36,717,254	577,890	0.32
	37,386,313	669,059	0.37

De 1801 à 1861, l'accroissement absolu total des 86 départements est de 9,368,251, ou de 34.25 p. 100 habitants pour la période entière, et de 0.57 par an.

Depuis 1836, date du premier dénombrement opéré avec les précautions nécessaires pour obtenir des résultats dignes de foi, jusqu'en 1861, l'accroissement annuel p. 100 est de 0.35. Si cette proportion, qui a été presque atteinte dans la dernière période quinquennale, devait se maintenir, la population de la France doublerait en 198 ans.

En étudiant, depuis 1836, la répartition des accroissements et des diminutions entre les divers départements (moins les annexions), on constate, suivant les périodes, des faits assez remarquables que met en lumière le tableau ci-après :

1. Avec les annexions. L'accroissement de population résultant de ces annexions se répartit ainsi qu'il suit : comté de Nice, 126,524 ; Savoie, 275,039 ; Haute-Savoie, 267,496.

PÉRIODES.	Nombre des départements dont la population			
	a dimi- nué.	Total des pertes.	s'est accrue.	Total des accroissements.
1836-1844	13	31,753	73	721,021
1844-1846	5	5,273	81	1,175,581
1846-1851	22	84,425	64	382,684
1851-1856	54	446,839	32	703,033
1856-1861	29	168,053	58	586,440

En résumé, on constate qu'en 1861, 21 départements étaient moins peuplés qu'en 1836. En voici la liste avec le taux annuel p. 100 de la diminution de leur population : Cantal, 0.33; Basses-Alpes, 0.32; Haute-Saône, 0.30; Eure, 0.25; Jura, 0.22; Hautes-Alpes, Gers, Orne, 0.18; Calvados, Lot-et-Garonne, 0.17; Tarn-et-Garonne, 0.16; Meuse, 0.15; Ariège, 0.13; Lozère, 0.12; Creuse, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, 0.09; Hautes-Pyrénées, 0.06; Côte-d'Or et Manche, 0.02; Sarthe, 0.01. — Tous ces départements, à l'exception de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône, dont les pertes n'ont été qu'accidentelles, semblent obéir à un mouvement de décroissance régulier. Pour ceux qui appartiennent à la région des Alpes, des Pyrénées et autres chaînes de moindre importance, l'émigration est la principale cause de leurs pertes. Ils présentent, en effet, le plus souvent un excédant de naissances sur les décès. Il n'en est pas de même pour le groupe normand (Orne, Calvados et Manche) et pour quelques départements du Midi (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers), où l'on constate, depuis plusieurs années, un excédant de décès, non comme conséquence d'un accroissement de mortalité, mais par le fait de la diminution des naissances. Pour cette catégorie, la perte de population est réelle; pour l'autre, elle ne constitue qu'un déplacement.

Le nombre des départements qui ont progressé sans relâche de 1836 à 1861 est de 23. En voici l'énumération, avec le taux annuel de leur accroissement : Seine, 3.06; Bouches-du-Rhône, 1.60; Rhône, 1.50; Loire, 1.02; Nord, 0.98; Loire-Inférieure, 0.93; Corse, 0.86; Gironde, 0.80; Var, 0.74; Vendée, 0.64; Allier, Gard et Haut-Rhin, 0.61; Hérault, 0.58; Loiret, 0.46; Loir-et-Cher et Maine-et-Loire, 0.41; Seine-Inférieure, 0.39; Saône-et-Loire et Deux-Sèvres, 0.32; Charente-Inférieure et Ile-et-Vilaine, 0.28; Indre-et-Loire, 0.25. On voit qu'au premier rang de cette série figurent les départements qui ont les plus grandes villes ou les cités les plus industrielles de l'Empire: Paris, Marseille, Lyon, Saint-Étienne, Rouen, Mulhouse, etc.

II. ACCROISSEMENT DES VILLES DE 1836 A 1861.

Si l'on additionne la population des 170 villes, qui, en 1836, avaient une population totale de 5,000 habitants et au-dessus, en leur en ajoutant un certain nombre d'autres d'une population moindre, mais qui se sont accrues exceptionnellement depuis, on arrive aux résultats ci-après :

ÉPOQUES.	Population totale.	Taux annuel d'accroissement p. 100 habitants.	Taux dans les autres communes.	Taux pour la France entière.
1836	4,186,962	»	»	»
1841	4,545,742	1.71	0.22	0.41
1846	5,032,748	2.14	0.46	0.68
1851	5,231,854	0.63	0.12	0.22
1856	5,865,976	2.42	—0.18	0.20
1861	6,408,124	1.85	0.02	0.32

De 1836 à 1861, l'accroissement total est de 2,221,162, soit, par année et p. 100 habitants, de 2.12. Pour les autres communes, ce taux n'est que de 0.13 et pour la France entière, de 0.35. — Ainsi, le taux d'accroissement des villes qui nous occupent, après avoir faibli de 1846 à 1851, par suite très-probablement des perturbations produites par la révolution de 1848, prend subitement, de 1851 à 1856, un essor extraordinaire, mais qui se ralentit dans la période suivante. La population des localités moins importantes (comprenant l'ensemble des communes rurales), après avoir eu, comme celle des villes, un mouvement ascendant dans les 10 premières années, s'arrête bientôt pour diminuer notablement dans la période même où les villes ont grandi le plus rapidement.

Les dénombremens ont confirmé une opinion généralement adoptée, c'est que les banlieues des grandes villes s'accroissent plus rapidement que ces villes. En voici la preuve pour Paris, Lyon, le Havre et Lille qui ont, plus ou moins récemment, annexé les communes suburbaines. Tandis que l'accroissement moyen annuel de Paris n'était que de 1.46 p. 100, il s'élevait, pour sa banlieue, à 19.34. Ces proportions étaient respectivement : pour Lyon, de 1.06; pour sa banlieue, de 5.11; — pour le Havre, de 0.87; pour sa banlieue, de 9.01; — pour Lille, de 0.45; pour sa banlieue, de 8.16.

Les villes s'accroissent-elles en raison directe de leur importance? Et, dans chaque ville, quelle est, selon cette importance, la proportion d'accroissement de 1^o la population *totale*; 2^o la population *flottante*; 3^o la population *sédentaire*; 4^o la population *agglomérée*; 5^o la population *éparse*?

Les renseignements fournis à ce sujet par le dernier *census*, et que leur étendue ne permet pas de reproduire ici, permettent de répondre ainsi qu'il suit à ces questions : 1^o en général, la proportion d'accroissement des villes est d'autant plus grande qu'elles sont plus peuplées. Cette observation générale rencontre cependant des exceptions motivées par ce fait que certaines villes industrielles, d'une importance moyenne, s'accroissent avec une rapidité exceptionnelle; — 2^o les populations flottantes (les seules en France qui soient recensées à jour fixe et comprennent l'armée, les détenus à tous les titres, le personnel des établissements charitables, religieux, d'instruction publique, etc.), ont un moindre accroissement que les populations fixes ou sédentaires; 3^o celles-ci marchent d'un pas plus rapide que les populations totales, flottantes et agglomérées; 4^o enfin, les populations éparses sont celles qui se multiplient le plus; 5^o ces faits se produisent quel que soit le degré d'importance des villes. Appliquées aux villes de 10,000 âmes et au-dessus, les recherches dont nous venons d'énoncer les résultats, conduisent à constater, selon la nature de la population, les proportions d'accroissement annuel p. 100 ci-après de 1846 à 1861 :

POPULATION				
totale.	flottante.	sédentaire.	agglomérée.	éparse.
1.72	1.56	1.74	1.71	2.03

III. POPULATION SPÉCIFIQUE (HABITANTS PAR KILOMÈTRE CARRÉ).

Elle a éprouvé les variations ci-après de 1836 à 1861 : 1^o en France; 2^o dans le département de la Seine pris comme terme de comparaison :

ANNÉES.	France.		Seine.	
	Habitants par kilomètre carré.	Rapport à la population spécifique initiale.	Habitants par kilomètre carré.	Rapport à la population spécifique initiale.
1836	63.562	1,000	2,328	1,000
1841	64.868	1,021	2,512	1,079
1846	67.088	1,055	2,871	1,233
1851	67.461	1,061	2,991	1,285
1856	67.963	1,069	3,632	1,560
1861	68.386	1,076	4,113	1,767

Ainsi, en 25 ans, la France a acquis à peine 5 habitants de plus par kilomètre carré, ou 1 par période de 5 ans. Dans le même intervalle, la Seine en a gagné 1,785 et s'est accrue, par conséquent, de 77 p. 100, ou plus de 10 fois plus que l'ensemble du pays.

IV. RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE LES VILLES ET LES CAMPAGNES.

Si l'on considère comme *urbaine* la population totale des communes comptant plus de 2,000 habitants agglomérés, et comme *rurale* celle des autres localités, on constate, de 1846 à 1861, les proportions d'accroissement ou de diminution ci-après des deux populations de 1846 à 1861 :

ANNÉES.	Population urbaine.	Accroissement p. 100.	Population rurale.	Accroissement p. 100.
1846	8,646,743	»	26,753,743	»
1851	9,135,459	5.65	26,647,711	— 0.40
1856	9,844,828	7.76	26,194,536	— 1.70
1861	10,789,766	9.60	26,596,547	+ 1.53

Ainsi, de 1846 à 1861, la population urbaine s'est accrue de 2,143,023 habitants ou de 24.78 p. 100, tandis que la population rurale a diminué de 157,196 ou de 0.59 p. 100. Voici, au surplus, quelle a été la marche proportionnelle des deux populations dans la même période.

	1846.	1851.	1856.	1861.
Population. { urbaine	24.42	25.52	27.31	28.86
{ rurale	75.58	74.48	72.69	71.14

Il est remarquable que, sur 86 départements, l'élément urbain s'est accru dans 83. L'exception a porté sur l'Indre, la Nièvre et l'Yonne. Les cinq départements où l'augmentation a été le plus sensible sont: le Rhône, la Loire, le Var, le Nord et le Haut-Rhin.

V. RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES.

La population de l'Empire se répartit, depuis l'annexion, entre 89 départements, 373 arrondissements, 2,938 cantons et 37,510 communes. Dans ces divisions administratives la Savoie et le comté de Nice sont compris pour 3 départements, 10 arrondissements, 73 cantons et 721 communes. On sait, d'ailleurs, que l'arrondissement de Grasse, qui a été distrait du Var, pour former, avec le comté de Nice, le département des Alpes-Maritimes, renfermait 8 cantons et 59 communes.

De 1816 à 1860, seul le nombre des cantons et des communes a varié en France. Celui des communes a oscillé ainsi qu'il suit de 1836 à 1861: 37,140 en 1836; — 37,040 en 1841; — 36,819 en 1846; — 36,835 en 1851; — 36,826 en 1856; — 36,789 en 1861 et 37,510 en tenant compte des annexions. Si l'on considère que

28,304 communes sur 37,510, c'est-à-dire les trois quarts, ont une population de moins de 1,000 habitants et ne peuvent, par conséquent, que réunir difficilement les ressources nécessaires à une bonne organisation municipale, il est impossible de ne pas regretter un pareil morcellement administratif du sol. Les chiffres qui précèdent montrent heureusement que l'administration s'efforce, depuis 10 années, d'en arrêter le mouvement.

Quand on étudie la répartition des communes d'après la quotité de leur population, de 1836 à 1861, on constate que, dans cette période de 25 ans, les communes de moins de 5,000 âmes ont diminué de 1.18; celles de 5 à 10,000 âmes se sont accrues de 8.76; celles de 10,000 à 20,000 de 42.10, enfin celles de plus de 20,000 dans la proportion de 60.46 p. 100. C'est une preuve frappante de l'extension considérable des grandes communes aux dépens des petites. La même étude conduit à constater que plus du tiers des Français habitent des communes de moins de 1,000 habitants et près des trois quarts des localités dont la population agglomérée n'atteint pas 2,000 habitants.

VI. MAISONS ET MÉNAGES.

Le nombre des maisons recensées, de 7,384,789 en 1851 et 7,431,181 en 1856, s'est élevé en 1861 à 7,507,047 pour les 86 départements. Pour la France entière (annexions comprises), il est de 7,632,938. Ce document recueilli, comme tous les autres faits relatifs au dénombrement de 1861, par les soins des maires, paraît être au-dessous de la vérité. D'après un relevé de même nature opéré par les agents du ministère des finances, il aurait existé en France, en 1861, 7,925,102 maisons et châteaux. La différence entre les deux résultats serait d'un peu plus de 3 p. 100; elle est, au fond, plus considérable, les états dressés par les agents financiers ne comprenant pas les maisons non imposables par suite de leur faible valeur.

Sur les 7,632,938 maisons accusées par les maires, 7,294,764 étaient entièrement habitées (95.57 p. 100); 154,030 (2.02) n'étaient habitées qu'en partie et 184,144 ne l'étaient pas du tout (2.41). — On avait compté, en 1856, 38,341 maisons en construction; leur nombre s'élevait à 41,081 en 1861. Leur proportion aux maisons existantes était respectivement de 0.52 et 0.54 p. 100.

Si l'on rapporte les maisons au territoire, on trouve qu'il y avait en France, en 1861, 14.06 maisons par kilomètre carré; mais ce rapport varie sensiblement selon les localités. On constate notamment que 32 départements se trouvent, à ce point de vue, au-dessus du département moyen; or ces départements sont précisément ceux dont la population spécifique dépasse celle de la France entière. Réciproquement, ce sont les départements qui ont le moins de maisons où l'on trouve en même temps le moindre nombre d'habitants pour une superficie donnée. — Le nombre des habitants par maison est, pour la France entière, de 4.90; ce rapport varie, suivant les départements, entre 23.96 (Seine) et 3.35 (Eure), qui représentent ses deux termes extrêmes. Les départements qui, après la Seine, ont le plus d'habitants par maison, sont: le Rhône (8.33); la Corse (7.65); le Haut-Rhin (7.02); la Loire (6.32); les Bouches-du-Rhône (6.29); le Bas-Rhin (6.24); le Doubs (6.14) et le Finistère (6.01). Pour tous les autres, ce rapport varie dans d'assez faibles limites. — Au point de vue du mode de couverture, considéré comme signe de leur valeur, et comme indice du bien-être de leurs habitants, les maisons se classent ainsi qu'il suit: 1,484,486 ou 19.45 p. 100 sont couvertes en chaume ou en

bardeaux et 6,148,452 ou 80.55 p. 100 en tuiles, ardoise et zinc. En 1856, la proportion des maisons de la première catégorie était de 20.18. C'est une diminution notable et qui semble témoigner de l'accroissement de la richesse publique. Il est vrai que les arrêtés préfectoraux interdisent de plus en plus, dans un intérêt de sécurité publique, un mode de couverture qui favorise au plus haut degré la propagation des incendies. Il a, d'ailleurs, disparu à peu près entièrement dans 25 départements.

Les maisons recensées en 1861 se répartissent ainsi qu'il suit d'après leur hauteur:

N'ayant qu'un rez-de-chaussée.	1 rez-de-chaussée et 1 étage.	1 rez-de-chaussée et 2 étages.	1 rez-de-chaussée et 3 étages.	1 rez-de-chaussée et 4 étages.	Plus de 4 étages.	Total.
4,561,882	2,273,253	548,080	129,740	26,634	11,809	7,551,398
60.41	30.10	7.26	1.72	0.35	0.16	100

La répartition est très-différente dans le département de la Seine. On remarque, en effet, que, s'il s'y trouve presque autant de maisons à 1 étage que dans le reste de la France (31.90 p. 100), on y compte 4 fois moins de maisons à simple rez-de-chaussée, 2 fois plus à deux étages, 6 fois plus à trois étages, 4 fois plus à quatre étages et 110 fois plus à quatre étages et au-dessus.

Dans le sens des instructions ministérielles, le mot *ménage* comprend, non pas la famille, mais l'individu, marié ou non, avec ou sans enfant, habitant un local distinct. Ainsi une personne vivant seule a été considérée comme formant un ménage aussi bien qu'une famille composée des parents, des enfants, des domestiques habitant ensemble le même appartement. Malgré cette différence du ménage et de la famille, il existe, entre les faits représentés par ces deux dénominations, une analogie telle, que le nombre d'individus par ménage s'identifie à peu près partout avec le terme qui exprime la fécondité des mariages.

Relativement au nombre des personnes qu'ils comprennent, les ménages se subdivisent ainsi qu'il suit (distraction faite de la Seine):

MÉNAGES COMPRENANT							
1 personne.	2 personnes.	3 personnes.	4 personnes.	5 personnes.	6 personnes.	Au delà.	Total.
972,339	1,744,466	1,825,264	1,624,047	1,180,983	764,037	942,924	9,054,060
10.40	18.51	19.94	18.19	13.26	8.94	10.76	100.00

Rapprochés de ceux qui ont été recueillis en 1856, ces nombres accusent un accroissement des ménages de une, deux et trois personnes et une diminution correspondante des autres. Les ménages de deux et trois personnes sont toujours les plus nombreux.

En moyenne, on compte, pour la France entière, 3.84 personnes par ménage. Cette proportion descend à 2.82 dans le département de la Seine et varie de 3.16 (Eure), minimum des 88 autres départements, à 5.42 (Finistère), maximum. Le nombre des ménages par maison suit un ordre inverse: il est, pour la France entière, de 1.28; pour la Seine, de 8.50. Il varie ensuite de 2.20 (Rhône) à 1.04 (Orne). En comparant, à ce point de vue, les deux derniers recensements, on trouve que le nombre des individus par ménage n'a pas varié, mais qu'il y a eu une légère augmentation dans le nombre des ménages par maison (1.26 et 1.28). La dimension des maisons paraît donc s'être accrue. En général, si la proportion des habitants par maison est en raison de l'agglomération, celle des personnes par ménage suit l'ordre opposé. Ce résultat s'explique par le grand nombre de célibataires qui habitent les villes populeuses. C'est, en effet, à Paris et dans les autres centres qu'on

recense le plus d'ouvriers non domiciliés, non mariés, d'étudiants, d'employés sans famille, etc. Il faut tenir compte aussi, pour expliquer le petit nombre d'individus par ménage dans les populations agglomérées, de l'absence des enfants mis en nourrice au dehors.

VII. POPULATION D'APRÈS L'ORIGINE ET LA NATIONALITÉ.

Sur 36,879,932 Français en 1861, 32,981,094 étaient nés dans le département où ils ont été recensés, 3,883,579 étaient originaires d'un autre département et 15,259 étaient naturalisés Français.

497,091 étrangers ont été recensés; la nationalité de 9,290 personnes n'a pu être constatée. C'est 1 étranger établi en France pour 76 habitants et pour 74 Français. En 1851, on n'avait compté que 378,561 étrangers ou 1 pour 95 habitants et 93 Français. Si ces deux dénombrements spéciaux avaient été opérés avec la même exactitude, les étrangers se seraient accrus en France (distraction faite des individus dont la nationalité est restée inconnue) de 24 p. 100, de 1856 à 1861.

Les Belges (204,739), les Allemands (84,958), les Italiens (76,539), les Espagnols (35,028), les Suisses (34,749) et les Anglais (25,711) dominent parmi les étrangers domiciliés en France. Viennent ensuite les Hollandais (13,143), les Polonais (7,357), les Américains (5,020), les Russes (1,934), les Scandinaves (789), les Grecs (552), les Turcs (438), les Moldo-Valaques (348) et les nationalités diverses (5,786).

Les étrangers se répartissent très-inégalement sur notre territoire. Les Belges se rencontrent en plus grand nombre dans les départements du Nord (126,440 sur 204,739), de la Seine (25,651), des Ardennes (18,688), de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Marne, de Seine-et-Oise, de la Moselle, de Seine-et-Marne, de la Meuse, de la Somme, de la Seine-Inférieure. 97 p. 100 résident dans ces 13 départements. Les Allemands sont en majorité dans la Seine (29,025 sur 84,958), dans la Moselle (11,506), dans le Bas-Rhin (11,274), dans le Haut-Rhin (10,883), dans la Seine-Inférieure, dans la Marne, dans la Meuse, le Rhône, Seine-et-Oise, le Doubs et les Ardennes. 85 p. 100 sont établis dans ces 11 départements. — Les 98 centièmes de l'émigration italienne sont domiciliés dans les 8 départements ci-après : Bouches-du-Rhône (25,238 sur 76,539), Var (13,247), Corse (7,807), Seine (6,973), Alpes-Maritimes (5,612), Rhône, Savoie et Hautes-Alpes. — Distraction faite de 1,938 individus, domiciliés dans la Seine, les Espagnols vivent surtout dans les départements les plus rapprochés de leur pays et notamment dans les Bouches-du-Rhône (8,235 sur 35,028), Basses-Pyrénées (7,429), Pyrénées-Orientales (3,707), Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne et Gironde. C'est 84 p. 100 dans ces 9 départements. — Les Suisses se répartissent sur un plus grand nombre de points de notre territoire; ils se rendent, toutefois, en majorité (69 p. 100) dans les suivants : Seine (9,270 sur 34,749), Doubs (5,134), Haut-Rhin (4,905), Rhône (2,585), Bouches-du-Rhône et Haute-Savoie. — Quant aux Anglais, on les trouve dans tous nos départements maritimes, et, en outre, dans ceux où ils sont particulièrement attirés par la beauté des sites, la douceur du climat et le bon marché de la vie, comme les Alpes-Maritimes (Nice), Indre-et-Loire (Tours) et les Basses-Pyrénées (Pau). Toutefois, ils ne dépassent 1,000 que dans les 5 départements de la Seine (7,708), Pas-de-Calais (5,460), Nord (1,675), Côtes-du-Nord (1,629), Seine-Inférieure (1,496); en tout 17,968 sur 25,711, ou 70 p. 100.

La majorité des étrangers appartenant aux nationalités russe, polonaise, scandinave, moldo-valaque ou autres non spécialement désignées, habitent le département de la Seine. Ce département se partage, avec les Bouches-du-Rhône, la plus grande partie de ceux qui sont originaires de la Grèce, de la Turquie et des Échelles du Levant. Mais, en général, les étrangers se fixent de préférence dans les départements contigus à leurs frontières.

Nous avons vu que, par rapport à la population totale, on comptait, en France, 1 étranger sur 76 habitants en 1861. Cette proportion, qui équivaut à 1.33 p. 100, n'est dépassée ou égalée que dans les 15 départements ci-après : Nord, 9.98; Bouches-du-Rhône, 7.22; Ardennes, 6.55; Seine, 4.84; Var, 4.55; Moselle, 4.13; Alpes-Maritimes, 3.42; Corse, 3.22; Haut-Rhin, 3.15; Doubs, 2.31; Bas-Rhin, 2.16; Pyrénées-Orientales, 2.14; Hautes-Pyrénées, 1.99; Marne, 1.73; Oise, 1.41. Ajoutons que, sur les 89 départements, 58 comptent moins de 1 étranger pour 100 habitants, et 17 moins de 1 sur 1,000.

La majorité des étrangers recensés en 1861 appartenait au sexe masculin (135.43 hommes pour 100 femmes). Par une exception unique, on comptait plus d'Anglaises que d'Anglais (100 femmes pour 79 hommes).

Relativement à leur origine, les Français ont été divisés, comme nous l'avons dit, en trois catégories : les étrangers naturalisés (15,259 ou 4 pour 10,000 habitants); les Français résidant dans le département où ils sont nés (88 p. 100); enfin, les Français résidant hors du département natal, qui forment le dixième de la population générale. Ce dernier rapport varie très-sensiblement suivant les départements. C'est ainsi que, dans la Seine, près des 3 cinquièmes de la population sont originaires de la province ou de l'étranger. Parmi les 23 autres qui dépassent la moyenne, on rencontre au premier rang le Rhône, les Bouches-du-Rhône, le Var, la Seine-Inférieure, la Loire-Inférieure, l'Hérault, Seine-et-Oise, Oise et Seine-et-Marne. Le fait de l'émigration des départements montagneux dans les plaines qui forment leurs versants, paraît être général; ils figurent, en outre, au nombre de ceux qui attirent le moins d'éléments extérieurs. On peut en dire autant de tous nos départements du centre et de la plupart de nos départements frontières. Ces derniers, toutefois, exercent sur l'immigration étrangère une force d'attraction particulière.

Au point de vue des sexes, les trois catégories de Français qui nous occupent présentent des différences très-marquées. Pour ceux de la première (recensés au département natal), les femmes l'emportent dans la proportion de 100 à 96.44; pour ceux de la deuxième (originaires d'un autre département), les hommes ont la supériorité numérique (124.25 pour 100 femmes). Enfin, on ne compte pas moins de 232 hommes pour 100 femmes parmi les naturalisés français.

VIII. POPULATION SELON LES CULTES.

C'est pour la seconde fois que les cultes ont été recensés en France, et on est heureux de pouvoir dire que les difficultés assez graves que ce dénombrement spécial avait rencontrées en 1851, ne se sont pas reproduites en 1861. Toutefois, les résultats recueillis dans cette dernière année n'auraient encore être acceptés, surtout en ce qui concerne les cultes non catholiques, comme l'expression fidèle de la vérité. En fait, sur 37,386,313 habitants, 36,490,891 se sont déclarés ou ont été

inscrits comme catholiques; 802,339 comme protestants de toutes sectes; 79,964 comme israélites; 1,295 comme appartenant à d'autres cultes non chrétiens; le culte de 11,824 individus n'a pu être constaté. D'après ces documents, il y avait, en France, pour 1,000 habitants 976 catholiques, et 24 dissidents, dont 22 environ formés par les divers cultes protestants et 2 par le culte israélite.

Pour le département moyen (France entière), on compte 2.15 protestants sur 100 habitants. Cette moyenne est dépassée dans les départements ci-après : Bas-Rhin, 31.37; Gard, 29.49; Lozère, 15.83; Ardèche, 11.82; Deux-Sèvres, 11.54; Drôme, 11.23; Doubs, 10.91; Haut-Rhin, 9.96; Tarn, 4.62; Tarn-et-Garonne, 4.34; Charente-Inférieure, 3.46; Hérault, 3.31; Lot-et-Garonne, 3.18; Haute-Saône, 3.00; Ariège, 2.68; Haute-Loire, 2.59; Gironde, 2.43.

Le culte protestant dit de la *Confession d'Augsbourg* domine dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, le Doubs et dans un certain nombre d'autres départements de l'est. Partout ailleurs l'*Église réformée* l'emporte. Quant aux autres sectes protestantes, elles sont en petit nombre et beaucoup plus disséminées. Toutefois, le nombre de leurs adhérents dépasse 1,000 dans les départements ci-après : Gironde, 8,715; Seine, 5,142; Haut-Rhin, 1,604; Meurthe, 1,109; Tarn, 1,094; Deux-Sèvres, 1,036; Rhône, 1,029. On a remarqué que, dans la Gironde, les protestants libres sont plus nombreux que les luthériens et les calvinistes réunis.

Le culte israélite ne compte, en France, que pour 0.21 p. 100 habitants. Ce rapport est dépassé dans les 10 départements ci-après : Bas-Rhin, 3.63; Haut-Rhin, 2.73; Moselle, 1.62; Meurthe, 1.19; Seine, 0.78; Bouches-du-Rhône, 0.50; Vosges, 0.34; Gironde, 0.34; Doubs, 0.29; Vaucluse, 0.23. On voit que le nombre des israélites n'a quelque importance que dans l'Alsace et la Lorraine. On en trouve également un assez grand nombre dans les centres commerciaux, comme Paris, Bordeaux et Marseille. En revanche, il est 5 départements où il n'en a pas été recensé un seul, et 27 où leur rapport à la population n'atteint pas 1 sur 10,000 habitants.

Les autres cultes non chrétiens ne comptent que 1,295 adhérents : ils n'ont été trouvés en nombre appréciable que dans le Var, la Seine et la Loire. 250 individus recensés dans ce dernier département appartiennent à une secte spéciale qui a établi son siège dans la commune de Saint-Jean-Bonnefonds. Fondée en 1793, par un certain Drevet, cette secte a été rétablie, en 1846, par un maçon du nom de Dignonnet, mort récemment dans une complète obscurité. Sa doctrine, sorte de compromis grossier entre le Nouveau et l'Ancien Testament, paraît se rapprocher beaucoup du mormonisme.

IX. MALADIES ET INFIRMITÉS APPARENTES.

a) *Aliénés, idiots et crétins*. — En 1861, comme en 1856, les individus atteints de maladies mentales ont été divisés en deux catégories distinctes : 1^o les *aliénés* proprement dits, ou atteints d'une altération plus ou moins sensible des *facultés intellectuelles*; 2^o les *idiots*, caractérisés par l'absence congénitale de ces facultés, et les *crétins*, dont l'affection consiste principalement dans l'inactivité de l'organe de l'intelligence. — Les aliénés, idiots et crétins vivant dans leurs familles, ont été recensés par les soins des maires. À la même date, l'administration s'est fait adresser le relevé de tous ceux de ces malades ou infirmes qui se trouvaient dans les asiles publics et privés, en les attribuant au département de leur dernier domicile. Voici

le résultat de cette double opération. On a trouvé à domicile 15,264 aliénés, dont 7,220 hommes et 8,044 femmes, et dans les asiles 27,425, dont 13,152 du sexe masculin et 14,273 de l'autre sexe; en tout, 42,689 (20,372 hommes et 22,317 femmes). Quant aux crétins, 37,896 (21,636 hommes et 16,260 femmes) vivaient dans leurs familles et 3,629 (1,771 hommes et 1,858 femmes) étaient soignés dans les asiles. Ainsi 84,214 individus, dont 43,779 hommes et 40,435 femmes, étaient atteints d'une maladie ou d'une infirmité mentale, ou 0.22 p. 100 habitants (225 pour 100,000).

La première observation que suggèrent ces documents, c'est que la plus grande partie des aliénés (les deux tiers environ) sont traités dans les asiles, et que la presque totalité des idiots et crétins reste au sein de la famille. Le rapport des sexes varie selon qu'on l'étudie dans l'aliénation mentale ou dans l'idiotie. Pour les aliénés, on compte 91 hommes pour 100 femmes. Pour les idiots et crétins, le sexe masculin l'emporte dans la proportion de 129 à 100. Le rapport des aliénés à la population est de 114 pour 100,000 habitants; celui des idiots et crétins de 111; celui des malades et infirmes des deux catégories de 225, ou de 1 sur 444 habitants.

Les causes de l'aliénation mentale sont si nombreuses et d'un caractère si complexe, qu'il est très-difficile, quand on l'étudie par département, de découvrir, si elle existe, la loi d'une distribution géographique de cette maladie. C'est ainsi qu'on voit figurer parmi les localités qui ont le plus d'aliénés, des départements riches et industriels comme la Seine, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, à côté de départements pauvres et purement agricoles comme le Cantal, la Lozère, la Haute et Basse-Savoie, etc. La même anomalie se fait remarquer en ce qui concerne les départements qui en ont le moins. Rappelons, toutefois, que, dans le document officiel, les aliénés ont été classés, non d'après le département d'origine, qu'il n'eût pas été facile de connaître, mais d'après celui du dernier domicile; or, il a pu arriver que ces deux départements ne fussent pas toujours les mêmes.

Si, sous le bénéfice de cette observation, le climat et la position géographique des départements ne paraissent pas avoir une influence sensible sur le développement de l'aliénation mentale, on ne peut en dire autant en ce qui concerne l'idiotie et le crétinisme. Constatons d'abord que cette triste infirmité est très-rare dans la Seine, le Nord, les Bouches-du-Rhône et la Vendée. Elle est très-commune, au contraire, dans les 30 départements ci-après : Savoie, 1,121 (pour 100,000 habitants); Hautes-Alpes, 396; Côtes-du-Nord, 260; Ariège, 215; Hautes-Pyrénées, 199; Haute-Savoie, 180; Basses-Alpes, 160; Bas-Rhin, 157; Côte-d'Or, 156; Alpes-Maritimes, 153; Puy-de-Dôme, 145; Meurthe, 144; Nièvre, 143; Yonne, 142; Maine-et-Loire, 141; Aisne, 136; Sarthe, 136; Meuse, 133; Calvados, 130; Indre, 129; Marne et Pyrénées-Orientales, 128; Loire et Haut-Rhin, 127; Ardennes et Indre-et-Loire, 126; Isère, 125; Haute-Saône, 123; Oise et Pas-de-Calais, 121. — La Savoie est en tête de cette liste et à une grande distance des autres départements. L'idiotie et le crétinisme s'y rencontrent, en effet, dans la proportion exceptionnelle de 1 pour 100 habitants. Cette maladie est encore très-considérable dans les départements montagneux où domine le goître, comme la Haute-Savoie, les Alpes (Hautes, Basses, Maritimes), les Pyrénées (Hautes et Orientales), le Puy-de-Dôme et l'Isère, et, dans la vallée des Vosges, le Bas-Rhin, la Meurthe, le Haut-Rhin et la Meuse. Si l'on est surpris de la rencontrer également dans des départements dont les conditions climatiques sont entièrement différentes, cette

anomalie peut provenir et provient très-probablement en effet de l'idiotie proprement dite. Il est certain que, dans plusieurs de ces départements, le goître est peu commun, et le crétinisme coïncidant partout avec l'existence du goître, il est probable que c'est à l'idiotie qu'est dû le rang qu'ils occupent dans la liste ci-dessus. On n'aurait pu, il est vrai, en acquérir la certitude que si crétins et idiots eussent été recensés séparément; mais une distinction de cette nature, difficile même pour l'homme de l'art, ne pouvait être imposée aux maires, agents légaux du recensement en France.

b) *Goitreux*. — En 1851, on avait compté 42,382 de ces infirmes, soit 118 pour 100,000 habitants. En 1861, il en a été trouvé 43,878 (14,866 hommes et 29,012 femmes), soit 117 pour la même population. En éliminant le contingent des trois nouveaux départements, qui est de 7,635, on constate que les 86 anciens départements ne comprenaient, en 1861, que 36,243 goitreux, ce qui réduit le rapport à 99. Si les deux recensements s'étaient faits dans les mêmes conditions d'exactitude, le nombre de ces infirmes aurait diminué de 19 pour 100,000 habitants, ce qui est difficile à croire. — Les 20 départements ci-après ont le plus grand nombre de goitreux pour 100,000 habitants : Savoie, 2,188; Hautes-Alpes, 860; Hautes-Pyrénées, 509; Haute-Savoie, 504; Vosges, 440; Basses-Alpes, 433; Cantal, 383; Haute-Loire, 373; Ardèche, 338; Puy-de-Dôme, 334; Aveyron, 323; Lot, 313; Jura, 309; Aisne, 288; Meurthe, 276; Isère, 275; Pyrénées-Orientales, 256; Lozère, 244; Loire, 222; Alpes-Maritimes, 207. — Si le goître doit être attribué à l'absence ou à l'insuffisance de l'iode dans les eaux vives, on comprend qu'il prédomine dans les départements montagneux; or ils figurent presque tous, en effet, dans la liste qui précède. On est frappé surtout de la proportion énorme qui affecte la Savoie. Ce département renferme, à lui seul, le septième environ de tous les goitreux de l'empire. On a constaté, en 1861, que le sexe féminin est deux fois plus atteint par cette infirmité que le sexe masculin (195 femmes pour 100 hommes).

c) *Aveugles*. — Il en a été recensé 30,275, dont 4,386 de naissance (14.49 p. 100), 24,839 devenus tels postérieurement à la naissance (82.04) et 1,050 pour lesquels cette distinction n'a pu être établie (3.47). En 1856, les rapports eussent été très-probablement les mêmes, si le nombre des aveugles de la troisième catégorie n'avait été plus considérable qu'en 1861. Les deux dénombrements n'en conduisent pas moins à ce résultat que les aveugles de naissance sont et de beaucoup moins nombreux que les autres. En 1861, le nombre des aveugles du sexe masculin était de 17,371 et ceux du sexe féminin de 13,409; c'est un rapport de 130 à 100. Quant au nombre absolu des aveugles, de 38,413 en 1856, il est descendu à 30,780, malgré les annexions. Le rapport à la population est ainsi tombé de 107 à 81 pour 100,000 habitants. Cette diminution est-elle réelle? Faut-il l'attribuer à des exagérations en 1856, ou à des omissions en 1861? Les recensements ultérieurs décideront. Quelques savants avaient été amenés, par des recherches particulières, à exprimer l'opinion qu'il y a plus d'aveugles dans les pays chauds ou froids que dans les zones tempérées. Ce fait trouve sa confirmation dans le recensement de 1861. Il en résulte que le rapport des aveugles à la population (100,000) est, dans le centre de la France, de 74; dans le nord, de 86; dans le midi, de 101. Les résultats sont plus significatifs encore lorsqu'on compare les départements - ouest de la région du centre aux départements du sud-est. Dans les premiers on ne compte en effet que 65 aveugles pour 100,000 habitants, tandis que, dans les derniers, cette

proportion va jusqu'à 108. La même observation avait, d'ailleurs, été faite en 1851 et 1856.

d) *Sourds-muets*. — Le recensement de 1861 en porte le nombre à 21,956, dont 12,447 du sexe masculin et 9,509 de l'autre sexe (131 hommes pour 100 femmes). Sur ce nombre, 15,919 ou 72.5 p. 100 étaient sourds-muets de naissance; 5,229 (23.8) l'étaient devenus depuis; cette distinction n'avait pu être établie pour 808 (3.7).

Ainsi, contrairement à ce qu'on observe pour les aveugles, les sourds-muets de naissance sont trois fois plus nombreux que ceux qui le sont devenus postérieurement. La surdi-mutité est, d'ailleurs, comme la cécité, beaucoup plus commune dans le sexe masculin, surtout à la naissance. — Les sourds-muets sont en nombre exceptionnel dans les dix départements ci-après: Savoie, 312 (pour 100,000 habit.); Hautes-Alpes, 276; Hautes-Pyrénées, 163; Corse, 144; Haute-Savoie, 136; Alpes-Maritimes, 106; Bas-Rhin, 105; Meurthe, 103; Puy-de-Dôme, 103; Haut-Rhin, 101. Le plus grand nombre de ces départements appartient aux régions montagneuses de la France. Il est remarquable que les départements en plaine figurent tous, au contraire, au nombre de ceux qui ont le moins de sourds-muets. Au point de vue géographique, on constate que l'est compte beaucoup plus de sourds-muets que l'ouest. La plus grande différence se produit entre les départements de l'ouest proprement dit, placés dans la plaine, et ceux du sud-est, dont la majorité appartient à la région des montagnes.

X. POPULATION PAR SEXE ET PAR ÉTAT CIVIL.

Les 37,386,313 habitants de la France se répartissaient par état civil, en 1861, comme il suit :

	Sexe				Total.	P. 100.
	masculin.	p. 100.	féminin.	p. 100.		
Enfants	6,106,321	16.33	5,009,120	13.41	11,115,441	52.68
Célibataires. . .	4,099,166	10.97	4,479,850	11.97	8,579,016	
Mariés	7,508,766	20.08	7,461,941	19.96	14,970,707	
Veufs	931,023	2.49	1,790,126	4.79	2,721,149	
Totaux. . .	18,645,276	49.87	18,741,037	50.13	37,386,313	100.00

Ces rapports indiquent que le nombre relatif des enfants et des mariés est plus élevé dans le sexe masculin, celui des adultes non mariés et des veufs dans l'autre. La différence est surtout marquée pour les veufs, qui sont à peu près deux fois plus nombreux dans le sexe féminin. — Quant aux deux sexes, ils sont dans le rapport de 100 femmes pour 99.49 hommes, ou de 50.13 pour 49.87. En 1806, ce rapport était de 50.83 pour 49.17. La supériorité numérique des femmes a donc notablement diminué depuis cette époque.

L'étude du rapport sexuel par zone géographique conduit aux observations ci-après : Dans la région du nord, on compte 94.49 hommes pour 100 femmes ; dans la région du centre, 97.82 ; dans la région du sud, 97.92 ; dans la France entière, 99.49. — On constate, en outre, que la prédominance du sexe féminin se rencontre surtout dans la population sédentaire; le rapport est en effet, pour cette population, de 100 femmes pour 96.44 hommes.

XI. POPULATION PAR AGES.

La population totale, réduite à 100,000, se répartissait en 1861 ainsi qu'il suit par périodes d'âge :

Enfance. (De 0 à 15 ans.)	Adolescence et jeunesse. (De 15 à 30 ans.)	Âge mûr. (De 30 à 60 ans.)	Vieillesse. (De 60 ans et au-dessus.)	Total.
27,112	24,795	37,240	10,853	100,000

La même année, l'âge moyen de la population était de 30 ans 11 mois pour le sexe masculin, de 31 ans 6 mois pour l'autre sexe, de 31 ans 3 mois pour les deux sexes réunis. En 1856, ce dernier nombre n'était que de 31 ans.

Le tableau détaillé des âges fournit des enseignements dignes d'intérêt, notamment en ce qui concerne la prédominance de l'un ou l'autre sexe à chaque âge. Il indique notamment que, jusqu'à 20 ans, le sexe masculin conserve la supériorité numérique que lui donne l'excédant des garçons sur les filles à la naissance. Par suite d'une plus grande mortalité, qu'expliquent les décès militaires, plus nombreux en temps de paix, à population égale du même âge, que les décès civils, et les dangers de toute nature auxquels l'homme est plus spécialement exposé soit par l'ardeur de ses passions, soit par les professions qu'il exerce, il la perd dans la période de 20 à 25 ans. Au delà de cet âge commence à se faire sentir l'effet de l'immigration, dans laquelle, comme on sait, les hommes ont la plus grande part. La prédominance numérique leur revient, en effet, à 30 ans, sans, toutefois, être bien sensible, et ils la conservent jusqu'à 50 ans. Elle leur échappe, à partir de quelques années au delà de cet âge, pour appartenir, jusqu'aux limites de la vie, au sexe féminin, et cela dans des proportions croissantes, signe évident des vides que les guerres de la Révolution et du premier Empire ont faits dans les générations masculines parvenues aujourd'hui aux âges les plus avancés.

XII. POPULATION PAR PROFESSIONS.

La statistique des professions, ou plus exactement la répartition de la population entre les diverses professions, s'établit comme il suit :

	Agriculture.	Industrie.	Commerce.	Professions diverses.	Professions libérales.	Clergé régulier et séculier.	Professions non constatées.
Sexe. { masculin. . .	9,918,838	5,524,880	745,219	156,390	960,601	79,584	1,259,764
féminin. . .	9,954,655	5,475,147	792,657	165,137	589,398	124,893	1,639,150
Total. . .	19,873,493	11,000,027	1,537,876	321,527	1,549,999	204,477	2,898,914

Bien qu'en raison des difficultés considérables que présente une statistique exacte des professions, surtout dans un pays où la division du travail est très-grande, l'administration ne puisse évidemment garantir l'exactitude absolue de cette statistique, il est permis de croire cependant qu'elle est l'expression assez approximative de la vérité. Le petit nombre de personnes vivant des bénéfices du commerce, c'est-à-dire de la vente d'objets fabriqués par d'autres, peut s'expliquer par ce fait que beaucoup de commerçants sont en même temps fabricants, et que, dans le cas où la fabrication a paru constituer leur principal moyen d'existence, ils ont dû, aux termes des instructions, être classés parmi les industriels. Il importe, en outre, de savoir que, conformément à la rigueur des définitions, on a considéré comme industriels, non-seulement les personnes qui fabriquent un produit en totalité, mais encore celles qui font subir à un produit ou naturel ou en tout ou partie

fabriqué une modification, une altération, un changement quelconque. Il est, d'ailleurs, à regretter que la catégorie des individus sans profession, ou dont la profession n'a pu être constatée, présente un chiffre aussi considérable. On doit le considérer, en effet, au moins pour une forte part, comme un témoignage de la négligence des agents du recensement.

XIII. POPULATIONS FLOTTANTES.

Nous avons dit que ces populations, aux termes des instructions ministérielles, comprennent l'armée, la marine, les détenus de toute catégorie, les élèves et étudiants de tous les établissements d'instruction publique, et les communautés religieuses. Voici le détail des personnes appartenant, en 1861, à ces diverses catégories.

a) *Armée.* — Elle comprenait au 31 juin les effectifs ci-après :

	États-majors.	Gendarmerie.	Maison de l'Empereur.	Garde impériale.	Troupes de ligne.	Corps étrangers.	Corps indigènes.
Officiers.	2,654	649	13	1,360	17,614	179	525
Sous-officiers et soldats . .	1,841	19,376	199	34,481	375,623	6,112	10,751

Le total est de 471,377, non compris 5,310 enfants de troupe.

b) *Marine.* — L'effectif *moyen* des hommes embarqués s'est élevé, en 1861, à 42,840 hommes et celui des équipages à terre à 8,113; c'est un total de 50,953 hommes. Au 1^{er} mai, le personnel embarqué était de 39,705 hommes. Quant au personnel à terre, il s'élevait, à la même date, à 15,574; soit en tout 55,279 hommes.

c) *Établissements pénitentiaires.* — Le personnel moyen des détenus dans ces établissements est résumé dans le tableau ci-après :

	Bagne de Toulon.	A Cayenne.	Maisons centrales.	Établissements d'éducation correctionnelle.	Prisons de la Seine.	Prisons départementales.	Total.
Hommes	3,057	5,545	16,666	6,339	3,678	13,886	49,171
Femmes	»	»	4,322	1,683	1,485	3,272	10,762
Total	3,057	5,545	20,988	8,022	5,163	17,158	59,933

d) *Cultes.* — On comptait, en 1861, au moins 43,557 prêtres catholiques, 825 protestants et 123 rabbins.

e) *Instruction publique.* — 1^o Enseignement supérieur : 7 facultés de théologie ont reçu, en moyenne, 160 élèves; — 9 facultés de droit, 3,404 élèves; — 3 facultés de médecine, 1,604; — 16 facultés des sciences, 110; — 16 facultés des lettres, 3,326; — 22 écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, 1,001; — 14 écoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences, 56. — 2^o Enseignement secondaire. Il est donné par l'État dans 72 lycées impériaux, dont 5 à Paris. 22 départements n'en possèdent point encore; mais il y est suppléé par des collèges communaux. Le nombre des élèves des lycées s'est élevé, en 1861, à 28,855, dont 15,622 internes et 13,233 externes. 237 collèges communaux ont reçu, la même année, 30,104 élèves. — 74,095 élèves ont fréquenté, en 1861, les *écoles libres avec pensionnat*. Dans ce nombre figurent 29,833 élèves appartenant aux établissements d'instruction secondaire dirigés par des ecclésiastiques, et 911 aux établissements protestants. Le nombre des élèves des petits séminaires a été de 24,411. Nous man-

quons de renseignements sur ceux des grands séminaires. — 3° Enseignement primaire. Il existait en France, en 1861, 82,135 établissements d'instruction primaire proprement dite, ayant reçu 4,731,946 élèves.

f) *Communautés religieuses.* — Ces communautés ont été, pour la première fois en 1861, l'objet d'un recensement spécial, dont voici les résultats sommaires :

Les *communautés d'hommes* comprenaient 58 maisons-mères, 37 maisons indépendantes et 1,931 succursales. Leur personnel s'élevait à 17,776 religieux se répartissant ainsi qu'il suit au point de vue des destinations :

Voués à l'enseignement	12,845	72.26
Voués aux devoirs hospitaliers	389	2.19
Dirigeant des maisons de refuge ou des instituts agricoles	496	2.79
Voués à des devoirs religieux	4,046	22.76
Total	17,776	100.00

Les *communautés de femmes* comptaient 361 maisons-mères, 595 maisons indépendantes et 11,050 succursales. Leurs membres, au nombre de 90,343, avaient les destinations suivantes :

Enseignantes	58,883	65.18
Hospitalières	20,292	22.46
Dirigeant des maisons de refuge et des instituts agricoles	3,073	3.40
Contemplatives	8,095	8.96
Total	90,343	100.00

Ainsi, le nombre des religieux des deux sexes était, en 1861, *au moins* de 108,119; c'est 1 religieux pour 346 habitants, ou 2,892 pour 1 million d'habitants. — Sur 100 religieux des deux sexes, 67 étaient voués à l'enseignement, 19 desservaient des établissements de bienfaisance, 3 dirigeaient des maisons de refuge et autres; 11 accomplissaient des devoirs purement religieux.

XIV. POPULATION DES COLONIES FRANÇAISES ET DE L'ALGÉRIE.

a) *Colonies françaises.* — Leur population, en 1861, fait l'objet du tableau ci-après :

	Martinique.	Guadeloupe et dépen- dances.	Guyane.	Réunion.	Sénégal.	Établiase- ments de l'Inde.	Mayotte et dépen- dances.	St-Pierre et Miquelon.
Population { sédentaire.	119,959	124,759	17,103	166,160	110,850	220,382	22,570	2,385
{ flottante . .	16,032	13,310	6,004	17,331	2,548	96	2,931	689
Total	135,991	138,069	23,107	183,491	113,398	220,478	25,501	3,074
Habit. par kilom. carré.	138	84	?	73	?	450	?	?

On remarque combien la population est agglomérée à la Martinique et surtout dans nos établissements de l'Inde. D'après d'autres documents, que leur étendue ne nous permet pas de reproduire ici, le sexe féminin a, comme en Europe, une prépondérance marquée à la Martinique; — à la Guadeloupe, à la Réunion et dans l'Inde française, c'est le sexe masculin qui l'emporte; mais ce résultat est dû, en ce qui concerne la Réunion, à l'immigration des coolies, presque tous du sexe masculin. Dans cette dernière colonie, et par suite du même fait, d'une part, la proportion des adultes est exceptionnelle, de l'autre, le nombre des adultes mâles est double de celui des adultes de l'autre sexe. A la Martinique, contrairement au fait généralement observé en Europe, le sexe féminin domine dans l'enfance; le phénomène contraire se produit à la Guadeloupe et à la Réunion. Dans nos établissements de

l'Inde, le sexe masculin domine, non-seulement dans l'enfance, mais encore à tous les autres âges.

Le taux annuel d'accroissement, de 1852 à 1861, a été : pour la Martinique de 1.12; pour la Guadeloupe de 1.17; pour la Réunion, de 8.06.

b) *Algérie*. — En 1861, l'Algérie comptait, distraction faite de l'armée et de la population flottante (recensée en bloc), 192,746 Européens, et 2,760,948 indigènes, en tout 2,953,694 habitants; en ajoutant à ce nombre l'armée (63,000 hommes), la population flottante et les familles indigènes étrangères au pays (*Berranis*), soit 118,430, on trouve 3,072,124 habitants, ou 8 par kilomètre carré. De 1856 à 1861, la population européenne s'est accrue de 31,948 ou de près de 4 p. 100. La nationalité de cette population n'a été constatée qu'en 1856; ce recensement spécial se résume ainsi :

Français.	Espagnols.	Italiens.	Anglo-Maltais.	Allemands.	Suisses.	Divers.	Total.
92,750	42,218	9,472	6,918	5,440	1,866	2,134	160,798

La même année, sur 160,798 Européens, 100,954 ou 63 p. 100 habitaient les villes et 59,844 ou 37 p. 100 les fermes isolées et les villages.

XV. POPULATION FRANÇAISE A L'ÉTRANGER.

L'état ci-après, dont les éléments ont été réunis par les soins de nos agents consulaires, est incomplet dans une assez forte proportion, un grand nombre de Français négligeant ou évitant de se faire inscrire aux registres d'immatriculation et restant ainsi inconnus des consulats.

Europe. — Les documents officiels portent à 127,940 seulement le nombre des Français établis en Europe. Ils se répartissent entre les divers États dans les proportions ci-après : Royaume-Uni, 15,959; Belgique, 35,000 (évaluation); Hollande, 1,546; Danemark et duchés, 116; Suède et Norwège, 54; Russie (Riga, Moscou et Odessa), 2,479; Autriche, 3,318; ; Allemagne, 1,429; Prusse, 5,000 (évaluation); Suisse, 45,000 (*id.*); Italie, 4,718; Espagne, 10,642; Portugal, 1,817; Grèce et les Iles, 268; Turquie d'Europe, 594.

Afrique. — Égypte, 14,207; Tripoli, 76; Maroc, 105; le Cap, 81; total : 14,469.

Asie. — Provinces russes du Caucase, 173; Turquie, 1,725; Perse, 51; Indes orientales, 925; Siam, 15; Chine 148; Japon, 43; en tout, 3,080.

Amérique. — a) du Nord : Canada, 3,173; États-Unis, 109,870; total : 113,043; b) Sud, Centre et Antilles : Haïti, 442; Cuba, 850; Saint-Thomas, 125; Philippines, 34; Nouvelle-Grenade, 441; Costa-Rica, Guatemala, San-Salvador, 604; Uruguay 23,000; Buenos-Ayres, 29,196; Paraguay, 106; Venezuela, 1,495; Brésil (Bahia et Fernambouc), 592; Chili, 1,650; total : 58,535.

Océanie. — Pointe de Galles, 19. — Total général des Français établis à l'étranger : 317,086.

Ici s'arrêtent les documents recueillis par l'administration à l'occasion du dixième recensement général. Il nous reste à les comparer avec les faits analogues recueillis, à peu près à la même date, dans le plus grand nombre des États étrangers.

A. LEGOYT.

(La fin au prochain numéro.)